

# NOTIFICATION DES EFFETS INDÉSIRABLES PAR LA POPULATION



## Qu'est-ce que la pharmacovigilance ?

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la pharmacovigilance comme étant la science et les activités relatives à la détection, à l'évaluation, à la compréhension et à la prévention des effets indésirables ou de tout autre problème liés aux médicaments (OMS, 2002).



## Qu'est-ce qu'un événement indésirable ?

C'est une réaction nocive et non voulue se produisant aux posologies normales d'utilisation d'un médicament ou résultant d'un mauvais usage.



## Que doit-on notifier ?

Tout événement indésirable susceptible d'être dû à un médicament ou tout autre problème lié au médicament observé chez l'ensemble de la population.



## Pourquoi notifier ?

La notification permet d'identifier de nouveaux risques et de prendre rapidement les mesures nécessaires pour assurer la sécurité d'emploi des médicaments et autres produits de santé après leur mise sur le marché.



## Qui doit notifier ?

- Professionnels de santé (médecin, pharmacien, chirurgien- dentiste, infirmier, sage-femme...)
- Grand public.



## Comment le grand public doit notifier ?

Remplir la fiche de notification destinée au grand public en respectant les consignes puis l'envoyer via le site web de l'ARP [www.arp.sn](http://www.arp.sn) ( voir verso )



## Conseils :

### En cas d'effet indésirable

- Se rendre à la structure de santé ou à la pharmacie la plus proche
- Se rapprocher des Bajenu Gox
- Appeler gratuitement le **800 00 50 50**

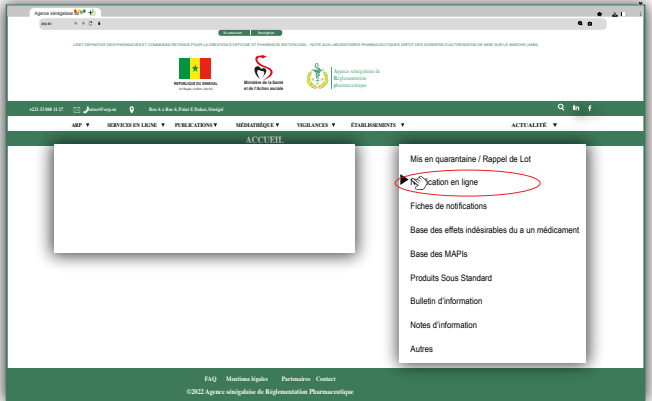
## ETAPE 1

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE WEB  
DE L'ARP [www.arp.sn](http://www.arp.sn)  
CLIQUEZ SUR VIGILANCES



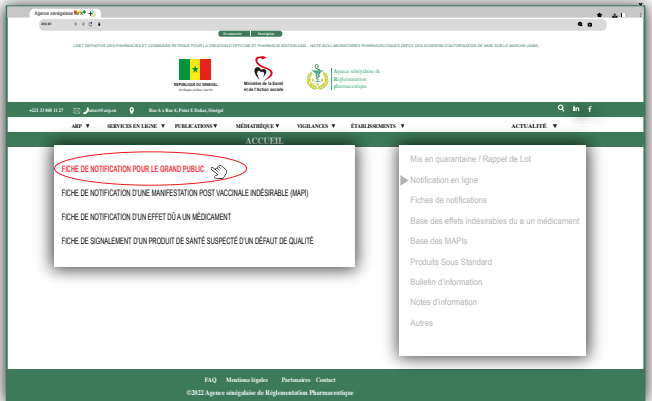
## ETAPE 2

CLIQUEZ SUR  
NOTIFICATION EN LIGNE



## ETAPE 3

CLIQUEZ SUR  
FICHE DE NOTIFICATION POUR  
LE GRAND PUBLIC



## ETAPE 4

RENSEIGNER LA FICHE DE NOTIFICATION  
ET L'ENVOYER

\* CHAMPS OBLIGATOIRES

The screenshot shows the notification form for the general public. The form includes a header with the ARP logo and navigation menu. Below the header, there is a section titled 'ACCUEIL' with a brief introduction. The form itself is divided into five numbered sections: 1. NOTIFICATEUR DE L'EFFET, 2. VICTIME(S) DE L'EFFET (SECONDAIRE), 3. MÉDICAMENT OU VACIN SUSPECTE DE CAUSER L'EFFET INDESIRABLE, 4. AUTRES PRODUITS DE SANTÉ PRIS, and 5. EFFETS INDESIRABLE(S). The form fields are as follows:

- Prénom(s) & Nom
- Prénom(s) & Nom
- Téléphone
- Téléphone
- E-mail
- E-mail
- Région
- Région
- District / Localité
- District / Localité

At the bottom of the form, there is a footer with the text: 'FAQ - Médicaments légaux - Partenaires - Contact ©2022 Agence sénégalaise de Régulation Pharmaceutique'.